

LA CIRCULAIRE FONTANET

Dans la stratégie de la bourgeoisie pour diviser la classe ouvrière, les travailleurs immigrés occupent une place importante. Dernièrement, la « circulaire Fontanet » a renforcé l'arsenal de division de la classe. Pour armer les militants face à cette nouvelle politique, nous commençons ici la publication d'un dossier. D'abord une explication sur le rôle de la circulaire. Ensuite, un résumé du bilan tiré par un groupe de militants GOP (qui étaient alors au PSU) sur une liste de travailleurs immigrés.

En septembre 1972, le gouvernement Pompidou a rendu publique une série de mesures — la circulaire Fontanet-Marcellin — concernant les travailleurs immigrés. Elles se résument essentiellement par les trois aspects suivants :

— Les emplois disponibles sont réservés en priorité à la main-d'œuvre nationale ou à la main-d'œuvre étrangère en situation régulière.

— La carte de séjour et le contrat ou carte de travail dont sera titulaire un étranger auront la même durée de validité... les demandes d'autorisation de séjour et de travail sont souscrites en même temps auprès d'un service unique compétent pour le lieu de domicile de l'étranger — mairie ou commissariat de police.

— Un nouvel immigrant ne pourra obtenir l'autorisation de séjourner et de travailler en France qu'à la condition que son « hébergement dans des conditions décentes et à un prix normal » soit assuré.

Remarquons enfin que la coupure OS/OP joue ici aussi : en ce qui concerne les travailleurs irrégulièrement entrés en France, seuls sont autorisés à régulariser leur situation les ouvriers qualifiés !

Pourquoi cette initiative du gouvernement Pompidou ? Que représente-t-elle ? Pourquoi a-t-elle été prise cet automne ? Que veut dire pour les travailleurs immigrés l'apparent intérêt soudain du gouvernement Pompidou pour leurs conditions d'habitat ?

Livrer les immigrés à l'arbitraire patronal

Le capitalisme français ne peut se passer des travailleurs immigrés. L'Usine Nouvelle, journal patronal écrivait en mars 1970 : « La présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprise, de région, et le cas échéant, de devenir des chômeurs indemnisés... l'immigration est encore plus fructueuse dans la mesure où elle permet à notre pays d'économiser une partie des frais d'éducation et de mieux équilibrer les charges de la Nation : jeunes, immigrés, apportent souvent plus de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestations ». Sans parler de la surexploitation au niveau des salaires. Bouygues, grand patron du bâtiment, déclarait il y a quelques temps qu'il payait ses travailleurs étrangers 30 % de moins en moyenne que les nationaux. En fait, l'immigration permet au capitalisme français de disposer d'une main-d'œuvre à bon marché et sans aucune sécurité de travail. La circulaire Fontanet ne fait qu'accentuer l'insécurité du travailleur immigré, puisque si son contrat de travail est résilié, sa carte de séjour ne peut être renouvelée et il peut être expulsé du jour au lendemain. Elle a pour but d'intimider les travailleurs immigrés et de les livrer à l'arbitraire du patron. Rédigée au cours de l'hiver 1971-72, elle avait aussi pour but de pouvoir freiner l'immigration officielle, voire d'expulser les

travailleurs immigrés sans emploi, car le gouvernement s'attendait alors à une forte augmentation du chômage. Elle ne sera pas utilisée massivement à cette fin dans un avenir proche, mais dès maintenant, le gouvernement peut jouer avec le nombre de travailleurs immigrés en France comme Giscard joue de l'accordéon, comme le gouvernement allemand le fait depuis 1966, au gré de la conjoncture.

Étouffer les luttes par une répression judiciaire préalable

La surexploitation des travailleurs immigrés ne se mesure pas uniquement en termes de différences de salaires ou d'instabilité de l'emploi. Il y a aussi les conditions de travail, de sécurité, de logement qui leurs sont imposées et qui ne pourraient — les patrons le savent bien — être acceptées par les travailleurs français. Souvent, les travailleurs immigrés finissent par ne plus accepter ces conditions scandaleuses, et c'est la grève, presque toujours dure et longue. Girosteel, Pcnarroya l'année dernière en sont deux exemples. Si ces mouvements se répandaient dans l'ensemble du prolétariat immigré, ce serait une catastrophe pour les capitalistes. Aussi, il s'agit de fichier tous les travailleurs immigrés, de les suivre, de repérer les militants et de les expulser. Tout cela, c'est facile avec la circulaire Fontanet, puisque les travailleurs immigrés passent par le Commissariat de Police quand ils arrivent en France, quand ils changent d'emploi ou de logement. Pour les expulsions, plus de problème, plus de scandale dont la presse s'empare. Il suffira de faire en sorte que les militants ne trouvent pas d'emploi, c'est-à-dire que l'Agence pour l'Emploi ou l'Office National d'Immigration mettront les dossiers des meneurs dans un tiroir, et ainsi leurs cartes de séjour ne seront plus renouvelées. La circulaire Fontanet aboutit en fait à livrer les travailleurs immigrés à la répression policière camouflée mais permanente.

Les stratégies du capital : diriger la classe ouvrière

Cette répression policière est mise au service d'un objectif stratégique essentiel du capital : la division de la classe ouvrière. C'est une nécessité tellement vitale que le capital est capable pour y parvenir de mettre au second plan ses propres conflits. Le grand patronat préférera ainsi encourager l'immigration même si cela renforce les petites entreprises archaïques qu'il voudrait par ailleurs éliminer.

Pour parvenir à cette division de la classe ouvrière, le patronat utilise les travailleurs immigrés dont il a besoin par ailleurs. Il encou-

rage le racisme et la xénophobie utilisant par exemple la presse (directement avec *Mimote*, *Le Parisien Libéré*, *L'Aurore* ou à peine plus subtilement avec *Franco-Solr*). Il cherche à présenter les travailleurs immigrés comme le bouc émissaire de tous les maux de la classe ouvrière et ainsi de faire jouer les vieux réflexes de solidarité nationale contre l'étranger de l'idéologie bourgeoise. La désolidarisation entre travailleurs français et immigrés qu'il cherche à obtenir lui permettrait par ailleurs de surexploiter encore plus les immigrés sans se trouver à l'ensemble des travailleurs unis en un seul bloc.

L'attitude ambiguë des syndicats

Par leur attitude ambiguë, les syndicats sont tombés dans le piège que leur tendait le patronat. La CGT s'oppose à l'immigration entre 1948 et 1966. La position officielle de la CFDT est analogue. Pendant cette période, la CGT déclare : « l'opposition à toute nouvelle introduction de main-d'œuvre étrangère n'est pas incompatible, bien au contraire, avec la position traditionnelle de la CGT sur l'absolue nécessité de défendre les travailleurs immigrés déjà en France ». Comment peut-on encourager le développement d'une solidarité avec les travailleurs immigrés si d'un autre côté, on les déclare indésirables ? Depuis 1966, la position officielle des syndicats a changé, ainsi que l'a montré la campagne commune CGT-CFDT en 1971 contre la xénophobie et le racisme. Les deux centrales posent un certain nombre de demandes concernant l'égalité des droits syndicaux, des droits politiques pour les travailleurs immigrés, ainsi que l'égalité de salaire pour un travail égal. Qu'en est-il en réalité ?

D'une part, la revendication de salaire égal pour un travail égal n'est plus suffisante. Si, il y a dix ans, il y avait encore beaucoup de Français qui travaillaient aux mêmes postes que les immigrés, ceux-ci effectuent aujourd'hui des tâches différentes : ils remplacent comme manœuvres et ouvriers spécialisés les travailleurs français qui se sont progressivement qualifiés. Pour défendre les immigrés aujourd'hui, ce n'est pas sur le mot d'ordre d'égalité de salaire à travail égal qu'il faut se battre, mais contre la hiérarchie des salaires. Les travailleurs connaissent la position négative de la CGT sur ce point.

D'autre part, l'attitude de la CGT à Penarroya en 1972 — refus de constituer une section syndicale, refus de soutien de la grève déclenchée par les travailleurs immigrés, pour aboutir à un sabotage effectif de la grève — montre que si les déclarations officielles ont varié, il n'y a pas de solidarité avec les travailleurs immigrés dans les luttes pour la CGT. L'attitude de la CFDT, au moins celle d'une partie de cette centrale, a été plus positive, tout au moins au cours de l'hiver 1971-72.

C'est qu'en fait, le syndicalisme n'a jamais réussi à s'implanter largement chez les travailleurs immigrés. Il a peu soutenu leurs revendications et leurs luttes dans la pratique. Il a été peu actif dans les mouvements de lutte contre l'impérialisme (et en particulier pendant la guerre d'Algérie) qui est au cœur de la vie des travailleurs immigrés. Ceux-ci souvent d'origine paysanne, sont peu sensibles à une idéologie élitiste de la tradition ouvrière — entendons bien qualifiée — que propage ce syndicalisme-là. C'est qu'en fait, ce syndicalisme ayant abandonné tout objectif révolutionnaire, s'est rallié à ceux qui ont adopté la voie électorale pour la conquête du pouvoir politique. Il leur faut donc convaincre les classes moyennes, ne pas les effrayer, c'est-à-dire rentrer dans le jeu de l'idéologie bourgeoise. Quand la lutte des travailleurs immigrés éclate et rappelle aux masses la vérité sur l'exploitation, cela gêne le PC et ses amis plutôt qu'autre chose. Aussi de nombreux aspects de la circulaire Fontanet ne sont pas pour déplaire aux syndicats réformistes et révisionnistes. Elle leur ôte une épine du pied et leur permet de poursuivre en toute quiétude leurs salades électorales.

La prison est-elle un logement décent ?

Et le logement ? Les travailleurs connaissent tous les conditions de vie infernales dans lesquelles se trouvent les immigrés, que ce soit dans les bidonvilles, dans les hôtels de quinzième catégorie, dans les taudis, dans les foyers patronaux. Que propose la circulaire Fontanet pour « assurer un logement décent aux travailleurs immigrés » ? La construction de foyers par le secteur public ? Le remplacement des bidonvilles par des logements à des prix abordables ? Non. Une simple attestation de logement doit être établie par l'employeur et pour que le contrat de travail soit légal, il faut que ce logement ne soit pas classé comme insalubre selon les normes du gouvernement, dont les travailleurs connaissent l'insuffisance notoire.

Il s'agit encore une fois de livrer les travailleurs à l'arbitraire du patron et d'encourager le développement des foyers patronaux et de la dictature qui les caractérisent.

Pourtant, si cet aspect de la circulaire Fontanet était appliqué cela aurait pour conséquence de rendre la partie difficile pour beaucoup de petites et moyennes entreprises qui ne peuvent faire des profits qu'en comptant sur la misère des immigrés et en tout cas sans garantir qu'ils aient un logement décent. Certaines entreprises de nettoyage par exemple n'acceptent pas de travailler dans des banlieues sans bidonvilles. Pour Fontanet, ce ne sont pas ces petits patrons-là qui comptent, mais ceux des grandes entreprises comme Renault, qui ont peur que la dégradation des conditions de vie des immigrés n'aboutisse dans quelques années à une explosion des luttes. Alors, va-t-on mettre les travailleurs immigrés sans logements décents à la porte, alors qu'ils rapportent bien à tous les capitalistes petits et grands ? Va-t-on empêcher les petits patrons de continuer à compter sur la misère des immigrés et leur faire fermer leurs entreprises ? Dans quelques années peut-être, mais dans un avenir proche, la partie de la circulaire Fontanet relative au logement ne sera pas appliquée, car elle ferait perdre trop de voix à la bourgeoisie aux élections de 73 ou de 76. Cette partie de la circulaire Fontanet est un leurre destiné à faire avaler la pilule du reste aux naïfs, ou aux moins naïfs qui voudraient lui trouver des aspects « positifs » ; et il est tellement facile de ne pas l'appliquer : il suffit de fermer les yeux et de ne les ouvrir que pour expulser ceux qui gênent ou qui bougent. Par ailleurs, elle permettra quand même d'expulser les travailleurs immigrés des communes où ils posent trop de « problèmes ». Le Conseil général — communiste en majorité — du Val-de-Marne pourra enfin réduire le nombre de travailleurs immigrés au quota de 15 % de la main-d'œuvre totale, quota qu'il avait essayé d'instaurer sans succès.

une attaque contre tous les travailleurs...

En conclusion, la circulaire Fontanet représente une attaque grave du gouvernement Pompidou contre les travailleurs immigrés. Plus grave encore, si elle n'est pas combattue aujourd'hui, elle rendra les luttes futures des travailleurs immigrés plus difficiles. Livrant les travailleurs immigrés à tous les arbitraires, elle rendra plus facile les tactiques de divisions du patronat. Ces tactiques, si elles atteignent en premier lieu les travailleurs immigrés eux-mêmes n'en représentent pas moins une menace contre l'ensemble de la classe ouvrière en France. Laissera-t-on le patronat asservir les immigrés sans les soutenir dans leur lutte et s'en servir comme il le veut, c'est-à-dire en premier lieu contre son ennemi, le peuple ? C'est à l'ensemble des travailleurs de prendre leurs responsabilités.